

Étape 7

Effectuez votre choix définitif

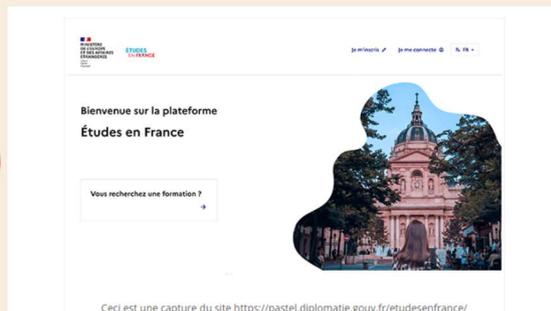
Si vous êtes accepté(e) par un établissement connecté, vous devez faire votre choix définitif.

JE SUIS ACCEPTÉ(E)

Vous avez reçu une réponse positive d'un établissement ? Félicitations ! Vous devez faire votre choix définitif avant le 7 mai 2024.

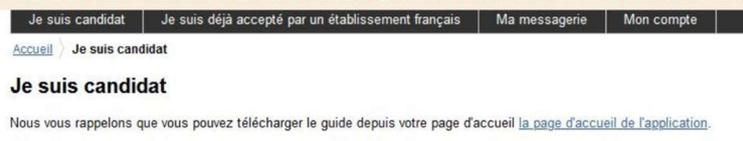
1

JE ME CONNECTE À MON COMPTE ÉTUDES EN FRANCE



2

JE VÉRIFIE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS AU BAS DE MA PAGE D'ACCUEIL



Formation	Année d'entrée	Etablissement	Ville	Réponse	Action
licence Sciences humaines et sociales mention histoire	Année 1 (bac + 1)	Université de Lorraine - UFR sciences humaines et sociales Nancy	Nancy		
licence Sciences humaines et sociales mention histoire	Année 1 (bac + 1)	Institut National Universitaire Champollion - Département sciences humaines et sociales	Albi		
Licence Sciences humaines et sociales mention géographie et aménagement parcours Mineure Histoire	Année 1 (bac + 1)	Université Picardie Jules Verne Amiens - UFR d'histoire et de géographie	Amiens	Accepté	Voir détails

3

JE CLIQUE SUR JE SUIS ACCEPTÉ

Félicitations ! Vous avez été accepté dans 1 formation !

Si vous vous décidez définitivement pour l'une d'entre elles, vous pouvez dès à présent finaliser votre procédure en cliquant sur [Je suis accepté](#)

Je clique ici

4

JE SÉLECTIONNE "UNE ACCEPTATION ÉLECTRONIQUE ISSUE DE L'APPLICATION ÉTUDES EN FRANCE" DANS LE MENU

Je suis accepté

1 - Je finalise ma procédure

Dans cette étape, vous énumérez les raisons pour lesquelles vous souhaitez partir étudier en France et pour lesquelles vous disposez d'attestations, puis vous complétez vos informations personnelles. N'oubliez pas enfin de soumettre votre dossier !

1.1 - Je choisis mes projets d'études

Vous pouvez ajouter plusieurs projets d'études, tels que des acceptations pour des formations diplômantes, des formations Français Langue Etrangère, des concours, des échanges... Vous ne pouvez pas ajouter plusieurs acceptations pour une formation diplômante.

Ajouter : Une acceptation électronique issue de l'application Études en France

Ajouter

Je clique sur "Ajouter"

Vous avez passé le bac dans l'année :

- Scannez votre relevé de notes et certificat de réussite dans votre compte sur la ligne « baccalauréat », puis envoyez un message pour que nous validions votre dossier

Vous avez obtenu l'année d'études supérieures ou le diplôme requis pour la formation :

- Scannez votre relevé de notes ou l'attestation de réussite du diplôme dans votre compte sur la ligne « année d'études supérieures » ou « diplôme d'études supérieures », puis envoyez un message pour que nous validions votre dossier